



PROCES VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le 2 février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :	Présent(e)	Absent(e)	Présent(e)	Absent(e)
27 janvier 2023	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre de conseillers en exercice : 27	Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>
	Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>
Présents : 22	Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>
	Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>
Pouvoirs : 4	Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>
	André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
Votants : 26	Anthony CIVET	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>
	Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>
Secrétaire de séance : Thierry BAILLEUX	Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>
	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	Gyslène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>
	Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>
	Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>
	Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>
	Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

M. THIOT ouvre la séance à 20 h 03 et procède à l'appel nominal. Il excuse l'absence de :

- Anthony CIVET (a donné pouvoir à Stanislas SALMON)
- Noëlle DELAHAIE (a donné pouvoir à Chantal PLACE)
- Claire QUINTON (a donné pouvoir à Olivier TRICOT)
- Fabrice HUMEAU (a donné pouvoir à Monique PORTIER)

Absente excusée :

- Emily CHATELLIER

Absent :

- Emmanuel HAMON (arrivé à 20h24)

A l'ouverture de la séance, les conditions de quorum sont réunies. On compte 21 présents et 4 pouvoirs, soit 25 votants.

Validation du PV du 8 décembre 2022

M. BOUHOURS fait remarquer que le PV du 8 décembre 2022 aurait dû être validé lors de la séance du 29 décembre 2022. Par ailleurs, il signale aussi qu'il y a une erreur de date puisqu'il est indiqué le 8 décembre 2022 au lieu du 27 octobre 2022, Mme JANVIER intervenant alors qu'elle n'était pas présente. Il indique également que Mme RENOUARD avait demandé des précisions sur les matériaux et qu'il n'y a pas de réponse.

M. BAILLEUX dit au contraire que c'est inscrit dans le PV et qu'il a répondu en fin de séance à Mme RENOUARD après son arrivée.

M. BOUHOURS dit aussi que les débats sur la rue du Bois ont duré 5 minutes et ne sont relatés que par 5 lignes.

Le procès-verbal du 8 décembre 2022, est adopté par 21 voix pour et 4 voix contre.

Validation du PV du 29 décembre 2022

Le procès-verbal du 29 décembre 2022, est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Il est rendu compte ci-après des décisions prises depuis le conseil municipal du 8 décembre 2022.

Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5, art. L.2122-22, CGCT)

Objet	Durée	Lieu	Preneur	Loyer HT
Convention d'occupation précaire	4 mois	5 rue de Laval	Alfred JOUIS	157 € /mois
Location du studio aménagé	6 mois	Centre municipal de santé	Sarah CHARLES	50 € /mois
Avenant – retrait d'un local de 13 m ² à la suite du départ en retraite d'un médecin	---	Cabinet d'angiologie – Centre municipal de santé	SCM CATLERI	-131,20€ /mois

Concessions de cimetière (alinéa 8, article L.2122-22, CGCT)

N°	Concessionnaire	Type de concession
667	Julienne JAGUELIN	Nouvelle concession trentenaire
668	Annick LANDEMAINE	Nouvelle concession trentenaire
669	Alain GUINOISEAU	Nouvelle concession trentenaire

Droit de préemption urbain (alinéa 15, art. L.2122-22, CGCT)

N°	Propriétaire du terrain	Adresse du terrain	Section cadastrale
2022-68	M. et Mme Gérard BOUILLON	8 allée de la Clairière	AN 95
2022-69	Consorts COTTEREAU	10 impasse des Verriers	AE 107
2022-70	Société Française Immobilière d'aménagement LELIEVRE	29 rue des Chevaliers	AH 419
2022-71	M. Jean PAUMARD	8 rue Victor Hugo	AK 50
2022-72	M. Clément MARCHAND	2 impasse des Mimosas	AB 332
2023-01	SCI DAHU	20 place de l'Eglise	AB 489/575/577
2023-02	Société Française Immobilière d'aménagement LELIEVRE	15 rue des Chevaliers	AH 426

2023-03	Société Française Immobilière d'aménagement LELIEVRE	19 rue des Chevaliers	AH 424
---------	--	-----------------------	--------

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur ces biens.

* **Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre** (alinéa 6, article L.2122-22, CGCT)

Objet	montant
Remboursement sinistre n°22022367598 – remise en état de la bande de gazon rue du Bois	456 €

Exécution et passation des marchés dans la limite de 215 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et de services et de 500 000 € HT pour les marchés de travaux (alinéa 4, art. L.2122-22, CGCT)

Objet	Entreprise retenue	Montant H.T.	Imputation budgétaire (Opération – Compte – Service)
Pose des illuminations de fin d'année	ERS FAYAT	2 970,00 €	615232 – 1102
Mise à disposition d'un cuisinier au restaurant scolaire du 7 au 16/12	FOOD INTERIM	1 996,16 €	6218 – 1701
Panneaux de signalisation – zone 30 et priorité à droite	SELF SIGNAL	3 069,96 €	200009 – 2181 – 1302
Pailis de protection des arbres plantés - projet une naissance un arbre	AGS DIFFUSION	2 034,00 €	200906 – 2121 – 1401
Maitrise d'œuvre - aménagement d'une aire intergénérationnelle du parc des enfants de l'an 2000	SITADIN – URBANISME ET PAYSAGE	16 800,00 €	202201 – 2031 – 1401
Maintenance climatisation et eau chaude solaire - complexe sportif	Engie Home Services	1 371,37 €	6156 – 1303/1307
Division parcellaire de terrains - projet résidence seniors	HLGE	1 890,00 €	6226 – 1001

M. le Maire informe le conseil des virements de crédits effectués pour le CCAS.

Mme RENOARD demande des précisions sur la location du studio du CMS.

Mme JANVIER explique qu'il s'agit d'une étudiante qui devait travailler avec le médecin qui n'est pas venu. Elle termine ses études à LAVAL.

Mme RENOARD demande si elle travaillera au CMS

Mme JANVIER répond par la négative, mais elle explique que c'est une facilité donnée aux étudiants pour éviter les allers/retours d'Angers.

Mme RENOARD dit que c'est normalement prévu pour les médecins travaillant au CMS. Elle souhaite également connaître le terme de cette location.

Mme JANVIER dit que c'est jusqu'à fin juin. Elle indique à nouveau qu'il faut faciliter les choses pour des étudiants.

M. le Maire appuie cette remarque en disant que cela peut permettre de renforcer l'attractivité, conforter les réseaux, en donnant l'envie ou l'idée à certains de rester et de s'installer.

M. HAMON entre en séance à 20h24.

M. BOUHOURS indique que les virements de crédits n'apparaissent pas sur le grand livre au 31/12.

M. le Maire dit que cela a été réalisé pendant la journée complémentaire.

Mme RENOARD demande quelle commission a vu pour l'AMO CERUR. Et **M. BOUHOURS** demande qui va suivre ce travail.

M. le Maire dit qu'une ou deux commissions sont concernées.

M. TRICOT observe que cette question a déjà été posée au conseil municipal de décembre 2022. Pourquoi encore avoir à répondre ?

Mme RENOUARD souligne qu'il n'y a pas assez de commissions.


M. TRICOT répète que c'est une étude, qui débouchera éventuellement sur des travaux.

FINANCES

BUDGETS PRIMITIFS 2023 : TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-01-01

Annexes :  *DOB 2023 (9 documents)*

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un rapport au conseil municipal. Cette formalité constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3.500 habitants.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif prévu en séance le 9 Mars 2023.

M. le Maire lit une déclaration :

« Un DOB 2023 pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui »

L'année dernière le 10 mars 2022, nous présentions notre DOB 2022 et notre PPI sous l'intitulé « **Un DOB 2022 et un PPI 2022-2026 pour répondre aux enjeux de demain** ». Et j'avais conclu ma présentation en disant que nous avons l'ambition de faire de L'Huisserie une commune exemplaire pour relever les défis environnementaux qui nous sont imposés.

Et bien, nous y sommes, plus rapidement que prévu parce que tout s'est accéléré au cours de ces 12 derniers mois avec une cascade d'évènements. L'élection présidentielle et les 3 points et demi de revalorisation du point d'indice de la fonction publique, la guerre en Ukraine et l'envolée du coût de l'énergie, et de manière induite, l'augmentation du coût des matières et l'inflation galopante.

Ces événements créent une zone de turbulences, avec des contraintes budgétaires sur toutes les collectivités au niveau national, et en corollaire, une forte contraction de l'épargne brute, et donc de la capacité d'autofinancement. D'ailleurs, des chiffres émis par différents observateurs comme la Banque de France anticipent les taux directeurs sur 2023 et ce faisant, annoncent des prévisions d'augmentation, une moyenne au niveau national, de 10% du chapitre 011 et de 4,5% du chapitre 012. Pour L'Huisserie, ce sera 5% pour le 011 et 3% pour le 012.

Ce qui démontre que nos choix et les nouvelles orientations stratégiques prises depuis 2021 ne sont pas dénués de cohérence. Une cohérence que nous retrouvons dans les orientations prises en 2022 et que je pourrais presque reprendre mot pour mot en rayant les actions déjà réalisées et en ajoutant les Nouveautés.

Parmi les principales actions réalisées,

- des services à la population améliorés, grâce au recrutement d'agents et à des investissements conséquents en matériels au profit de l'équipe des espaces verts, et aussi des travaux dans le

centre de santé pour améliorer les conditions de travail et d'accueil, certains de ces travaux ayant été réalisés en 2022 et d'autres restant à faire ;

- la création de la France Services et de l'agence postale, qui maintiennent des services sur la commune et qui en ajoutent d'autres indispensables pour répondre aux attentes de la population ;
- de gros investissements sur notre patrimoine immobilier, les vestiaires de foot, la charpente du clocher de l'église, la toiture du hangar des Boules bretonnes ;
- et aussi de gros investissements sur l'ensemble du réseau informatique et sur la sécurité, notamment incendie, de nos installations (école, complexe sportif, espace du Maine).

Pour ce qui concerne les nouveautés, je dirais plutôt la Nouveauté qui concerne le complexe sportif et une belle opportunité d'Appel à Projet saisie au vol dans le dernier trimestre de l'année 2022 pour la modernisation et la rénovation énergétique de notre complexe sportif, pour un investissement d'environ 445 000 euros, un projet pour lequel nous pourrions obtenir 80% de subventions.

Et ce projet est à l'image de ce que la conjoncture du moment nous impose, l'obligation d'agir, sans attendre, pour la transition écologique, et pour la sobriété et l'efficacité énergétique.

Alors, oui, le contexte actuel fait d'incertitudes ne nous est pas favorable. Il ne faut pas se voiler la face, l'année 2023, et certainement les quelques années à suivre, vont être compliquées. Nous avons notre projet d'école élémentaire qui va être structurant pour notre PPI. Il va nous falloir être extrêmement vigilants sur la gestion et le suivi du budget de fonctionnement mais en même temps, de vraies opportunités via le Fonds Vert, via le soutien de l'Etat, vont s'offrir à nous pour la rénovation de nos bâtiments municipaux, de notre éclairage public.

Alors, pour 2023, nous faisons le choix courageux et responsable de maintenir nos projets, école, habitat seniors et intergénérationnel, réaménagement du centre-ville, installations sportives, mairie pour la partie AMO, maison de la petite enfance, sans oublier la santé qui demeure notre 1^{ère} priorité, en cohérence avec nos engagements de campagne électorale, des projets qui ont vocation à consolider l'attractivité de notre commune, à améliorer notre cadre de vie et à rénover notre patrimoine.

L'année 2023 ne sera pas une année de grandes dépenses mais plutôt l'année de consolidation de notre politique de Ressources Humaines, une année où nous escomptons plus d'efficacité et aussi des dividendes de nos décisions et actions prises depuis 2021.

2023, ce sera aussi l'année de l'aboutissement des chiffrages définitifs de tous nos projets, qui seront préparés et lancés, de manière responsable, en fonction de la conjoncture et des soutiens obtenus.

Pour résumer, nous restons fidèles à nos engagements, ambitieux pour le développement de notre commune, tout en restant vigilants et prêts à nous adapter aux situations fluctuantes.

M. TRICOT présente le DOB, en donnant notamment les restes à réaliser sur la France Services, les vestiaires du foot, l'AMO Mairie, l'AMO place des enfants de l'an 2000, l'acquisition RABOURG et les travaux sur l'îlot des sources. En ce qui concerne les recettes fiscales, il n'est pour le moment pas tenu compte d'une éventuelle augmentation physique des bases. Il donne aussi une précision sur l'augmentation estimée à +30% des dépenses en énergie, soit environ + 50 000 € au chapitre 011. Il rappelle également les économies à venir au chapitre 011 sur l'entretien des espaces verts consécutives au recrutement de deux agents et aux investissements en matériels. La dépense de taxe foncière de la Ville a été basculée de l'administration au service bâtiments.

M. HAMON considère qu'il faut créer un code service pour la France services, que c'était un engagement.

M. le Maire répond par l’affirmative, tout comme il faut créer un budget annexe pour le centre municipal de santé. Il explique aussi qu’il va falloir passer en M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 (disparition de la M14).

M. HAMON demande si et pourquoi l’analyse financière, exercice 2021 inclus, est arrivée.

M. TRICOT explique qu’avant c’était Mme LURSON, la trésorière municipale qui s’en chargeait. Le nouveau référent n’a probablement pas eu le temps.

M. le Maire dit que cela sera transmis lors du prochain conseil. Peut-être est-il envisageable d’obtenir 2022 en avril ou mai ?

M. HAMON souligne la faiblesse de l’excédent de fonctionnement à hauteur de 292 000€ par rapport aux années précédentes.

M. le Maire rappelle que ce sont des orientations et des choix stratégiques qui ont conduit en partie à ce résultat. Il a été décidé de rendre aux habitants un service plus étendu et de qualité. Certains coûts de fonctionnement sont en hausse mais d’autres baisseront. La conjoncture 2022 n’a pas été bonne, avec notamment plus de 30 000 € de hausse des dépenses d’énergie.

M. BOUHOURS considère que cela fragilise la capacité à emprunter, parce que les banquiers regardent la capacité d’autofinancement.

M. le Maire répond qu’il est possible d’avoir à retarder certains investissements, mais d’autres doivent être réalisés.

M. BOUHOURS évoque le point 1-4 relatif aux objectifs 2023. Il demande si les charges ne sont plus maîtrisées.

M. le Maire lui répond qu’il n’a apparemment pas écouté son préambule. Cela demeure une règle de base.

M. CHAUVIN indique que ce ne sont pas les subventions qui soutiennent le plus les associations, mais les autres charges de fonctionnement pesant sur la commune.

M. HAMON demande ce qu’il en est de la piste d’athlétisme, est-elle enterrée ? Elle avait été promise.

M. SALMON répond qu’elle avait été mise en priorité 2 l’année dernière. Il explique qu’il y a actuellement une re-consultation des différents usagers. Il s’avère qu’elle est de moins en moins utilisée, au profit du terrain synthétique.

M. TRICOT fait observer que s’il y a de la pelouse c’est qu’elle n’est pas utilisée.

M. HAMON dit qu’elle était entretenue avant.

Mme JANVIER et **M. TRICOT** disent que ce n’est pas vrai. **M. TRICOT** compare avec les chemins forestiers.

M. HAMON demande si le projet est abandonné.

M. le Maire dit que le projet n’est pas abandonné définitivement. C’est juste que, par exemple, la priorité est aujourd’hui le complexe sportif, énormément utilisé.

M. HAMON demande pour les boules bretonnes.

M. le Maire explique qu’une cinquantaine de personnes fréquente cette installation, qui était dangereuse, notamment au niveau de la charpente. C’était donc une priorité.

M. BOUHOURS dit qu’il faut répondre à l’association de jogging.

M. le Maire demande s’ils ne peuvent pas l’utiliser.

M. HAMON demande des explications sur le parking de l’école.

M. TRICOT explique qu’il y a une proposition à étudier en cours. Il faut « ficeler » le projet avant présentation.

M. le Maire dit que le parking de l’école c’est un sujet pour la commission urbanisme et voirie, pas la commission scolaire.

M. Bailleux précise qu’il n’y a à ce stade pas de plan. Plusieurs entreprises ont été consultées. Il y aurait environ 100 places à refaire. Il y a juste une esquisse, pas chiffrée.

M. BOUHOURS demande si les Ombrières peuvent fournir de l'énergie pour 200 habitations. Il demande s'il y a quelque chose à cacher.

Mme PORTIER dit qu'il sera fait appel à d'autres entreprises.

M. BOUHOURS demande quelle commission suivra cette affaire.

M. le Maire dit que nous ne sommes pas en commission. Cela passera dès que ce sera abouti. Il ajoute qu'il faut aller sur la sobriété et la production. Il faut arrêter de dire que la municipalité cache quelque chose.

M. BOUHOURS demande s'il y aura du photovoltaïque sur l'école élémentaire.

M. le Maire répond qu'il ne faut pas trop anticiper.

Mme THIBAUDEAU exprime son inquiétude parce qu'on n'en n'a jamais entendu parlé. Elle aborde aussi la question du transfert de charges des matériels des espaces verts.

M. le Maire dit qu'il ne faut pas tomber dans la granularité.

M. BOUHOURS s'interroge sur la baisse consécutive de 90 000 € des dépenses au chapitre 011.

M. TRICOT répond qu'il y a quand même 800 000€ d'autres charges au 011, et il explique les différences entre le 011 et le 012 (dépenses de personnel).

Mme THIBAUDEAU demande s'il y aura une climatisation à l'étage de la poste.

Mme JANVIER : pourquoi cette question ? Non, ce n'est pas prévu.

M. le Maire rebondit sur le CMS. Il évoque notamment que la porte d'entrée vient enfin d'être changée, même s'il n'y a toujours pas plus de place au secrétariat.

M. HAMON demande ce qui va advenir de la « maison de notaire », après le départ de l'actuelle notaire cet été.

M. le Maire répond qu'on en est au DOB. Le sujet sera vu rapidement.

M. BOUHOURS dit qu'il faut trouver un remplaçant. Il critique en outre l'annonce de l'arrivée d'un nouveau médecin, qui ne s'est pas faite.

M. le Maire dit que c'est hors sujet.

M. BOUHOURS relève la hausse de 20% des dépenses de personnel en 2 ans. Il n'y a pas de maîtrise, et pas d'économies. Il prend comme référence, non pas le compte administratif 2022, mais le budget primitif 2022.

M. le Maire répète que c'est un choix.

Sur le sujet des cessions, **M. BOUHOURS** dit que c'est un chèque en blanc. Il n'y a pas de plans. Il réitère son analyse du 8 décembre 2022, en ce que des cessions doivent permettre des provisions pour de futures acquisitions potentielles, comme c'était fait lors de mandatures précédentes.

M. le Maire indique que ces cessions pourront notamment servir pour financer le nouveau multi accueil dans la résidence séniors ou encore l'aménagement de la place des enfants de l'an 2000. L'objectif de la majorité est de combler les dents creuses en apportant du service aux habitants. Il faut aussi remettre en état des logements vides pour qu'ils soient à nouveau habités. Cela permettra notamment de re-densifier et de préserver les terres agricoles. C'est la bonne stratégie.

M. BOUHOURS exprime de nouveau son sentiment d'une dilapidation du patrimoine communal. Il indique que lors des mandats précédents, il y avait toujours 200 à 500K€ de provisions pour des acquisitions. Il considère que la majorité gère sur les 2 ou 3 ans à venir. Il s'inquiète sur le plus long terme.

M. HAMON demande où en est le PPI.

M. le Maire envisage de le présenter le 9 mars prochain car le chiffrage de l'école nécessite d'être affiné. Il y a aussi des précisions à obtenir sur l'éclairage public et la rénovation du complexe.

M. BOUHOURS demande les engagements pluri annuels.

M. TRICOT répond qu'il n'y a pas d'engagements pris à part l'école.

M. BOUHOURS dit que cette délibération est entachée d'illégalité puisqu'elle devrait à ce titre s'appuyer sur le PPI.

M. TRICOT répète qu'à part l'école, rien ne dépasse les 12 mois en durée de travaux.

M. CHAUVIN précise que la commune attend encore des chiffres et des actualisations. Le 9 mars, il y aura vote et ce sera entériné. Mais ce projet d'école a déjà été débattu. Ce n'est pas une nouveauté.

M. BOUHOURS dit que ce n'est pas légal.

M. le Maire l'invite à solliciter le contrôle de légalité.

M. BOUHOURS évoque la nécessité d'un AP/CP.

M. TRICOT considère qu'il y a confusion entre engagement pluri annuel et AP/CP.

M. HAMON demande où en est la procédure au tribunal administratif sur le Fougeray.

M. le Maire dit qu'il y a des avancées et s'engage à donner des informations le 9 mars prochain, au moins sur la partie contentieuse.

M. BOUHOURS dit avoir transmis un courriel le 26 janvier sur ce sujet.

M. HAMON demande les critères utilisés pour choisir les acheteurs des 3 terrains du lotissement des Ruisseaux. Il dit n'avoir rien compris lors de la commission finances, qu'il y a eu des propos contradictoires.

M. BAILLEUX dit que ce sont les trois premiers demandeurs qui ont été retenus.

En ce qui concerne Le Fougeray, **M. BOUHOURS** demande ce qui va advenir du remboursement in fine.

M. TRICOT rappelle l'histoire. Il s'agit d'un dossier complexe, au contentieux, de la mandature précédente. Il explique que la municipalité a cru en la parole des experts, qui indiquaient pouvoir signer rapidement l'acquisition du foncier appartenant aux époux Fréard.

M. le Maire dit qu'il faut que ce dossier se débloque rapidement.

M. BOUHOURS pense que la majorité a retardé la DUP de 2 ans.

M. TRICOT et M. le Maire disent qu'il ne faut pas refaire le débat.

La minorité fait une déclaration :

La préparation du budget primitif 2023 intervient dans un contexte difficile pour les finances locales. Le groupe « des projets pour L'Huisserie », comme les élus de la majorité ont communiqué dans la motion votée en conseil municipal du 15 septembre, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nous abordons cette étape dans un esprit constructif, mais avec une grande vigilance quant à vos projets, et nous souhaitons que soient actées certaines de nos propositions.

La préparation budgétaire 2023 a été marquée par l'absence totale d'examen dans les commissions entre novembre et décembre. Seule la commission finances a survolé les chiffres le 25 janvier dernier.

Concernant l'année 2022 :

- Le contexte national est de plus en plus tendu. Pour autant, sur le plan local, à L'Huisserie, la recette DSR a largement augmenté, plus de 224 000€ grâce aux efforts en matière d'équipements sport/culture /santé réalisés sur les mandats précédents.

- La taxe d'aménagement, qui est un impôt, a été augmentée. Elle passe de 3 à 4%

- Nous nous félicitons de la construction d'une nouvelle école que nous avons initiée.

Malheureusement le projet prend du retard et ne nous sommes pas encore associés. La réussite du projet passera par la consultation de tous les acteurs : enseignants, parents et membres de l'équipe minoritaire. Il faut s'investir pleinement dans ce projet prioritaire aussi bien dans cette phase d'étude que dans le suivi lors de la construction. Votre choix de la construire sur un seul niveau va à l'encontre des objectifs de sobriété énergétique annoncés dans le DOB de l'an dernier.

- Nous souscrivons à l'audit et au bilan énergétique engagés sur le complexe sportif.

- Nous demandons que dans ce cadre, le recours aux énergies renouvelables, par exemple la pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux tels que la salle polyvalente, et notamment sur le projet de la nouvelle école, soit mis à l'étude.

- La boulangerie a été cédée pour un montant de 295 000 € correspondant à 13 ans de loyers. Le marché est plutôt à 25 ans d'échéance. C'est bien une nouvelle preuve manifeste de dilapidation du patrimoine de la commune

- Nous constatons que les dépenses de personnel ont augmenté de 10% en 2022. Et cela n'a pas suffi, il a fallu ajouter 105 000 € en fin d'année. L'augmentation sur les deux dernières années dépasse les 20%. Ce poste semble vous échapper.

Concernant les projets 2023

Nous constatons que la vente du patrimoine que la commune a constitué au cours des années entre 1995 et 2020, terrains des Lauriers, de la Hamardière, de la Perrine, l'immeuble de la boulangerie, la maison Collard (Prioux ?) est utilisée pour financer les nouveaux projets de l'équipe municipale.

Nous nous interrogeons sur la maîtrise et le contrôle de ces projets, sur la réponse qu'ils apporteront aux attentes des habitants de l'Huisserie. Cela donne plus l'impression d'une dilapidation du patrimoine pour financer des projets qui mériteraient un vrai débat. Que restera-t-il à la prochaine équipe pour conduire ses projets ?

Nous souhaitons que soit actés de façon volontariste des engagements en faveur des déplacements doux, et notamment la matérialisation de pistes cyclables. Or aucun investissement n'est prévu dans ce domaine.

En matière de dépenses de fonctionnement, nous réitérons notre proposition de maîtrise des dépenses à caractère général et des dépenses de personnel, ce qui n'est plus inscrit dans vos objectifs du DOB 2023.

Nous défendons à nouveau le maintien du multi accueil à proximité des écoles. Cette opération présenterait l'avantage d'être moins coûteuse, plus adaptée aux besoins des familles, et plus sécurisée en matière d'accès pour les familles.

Le soutien au monde associatif dans son ensemble ne doit pas être négligé, et nous constatons que le maintien des subventions entraînera inévitablement une baisse de l'aide aux associations face à l'inflation.

Concernant les associations sportives, nous pouvons déplorer la non-prise en compte des besoins d'encadrement. La commune de l'Huisserie a les moyens de mettre en place un vrai dispositif pérenne et répondant aux besoins des associations. La nouvelle répartition engagée en 2022 qui se résume à un partage des miettes, n'a amené que des désaccords et le risque de voir se déchirer nos associations sportives. Il est encore temps d'aider nos associations sportives, c'est une question de choix

La commune se sépare de bâtiments communaux (Boulangerie ; maison Prioux) pour financer les investissements. Et elle compte beaucoup sur la manne financière procurée par le lotissement de la Perrine.

Cela ne suffira pas, il faudra réduire la voilure et prioriser les investissements, nous demandons le report du projet place des enfants de l'an 2000 ; des travaux du chemin de la Lande, de la rénovation de la mairie, ...).

La commune n'a pas les moyens de vos ambitions, et le contexte actuel renforce clairement ce constat.

Concernant la gouvernance, pour 2023 nous souhaitons que les commissions travaillent davantage et se réunissent plus souvent (seulement 2 réunions de la commission santé/sociale en 2022), c'est un espace d'expression pour les conseillers municipaux, un lieu de vie démocratique, pour plus de transparence dans l'avancement des dossiers.

Enfin, nous demandons que la présente contribution soit annexée au procès-verbal.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Développement économique du 25 janvier 2023;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1;

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire dont les éléments sont annexés à la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE DÉPENSE N°1 AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-01-02

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » et qu'il doit être précisé « le montant et l'affectation des crédits ».

Ainsi, il est proposé d'autoriser la dépense suivante avant l'adoption du budget :

Crédits inscrits au budget principal 2022 (BP + DM), hors remboursement de la dette.....	2 252 086,00 €
Autorisation maximale d'ouverture de crédits en 2023 (=1/4 des crédits ouverts en 2022).....	563 021,50 €
Autorisation n°1 du conseil municipal.....	38 400,00 €

Opération	Libellé	Compte	Service	Objet	Montant de l'autorisation
200902	Enfance Jeunesse	2188	1709	Equipements divers - château des Mômes	1 400,00 €
200904	Informatique et bureautique	2183	2001	Divers matériel informatique	2 000,00 €
		2183	2001	Postes téléphoniques	500,00 €
200905	Equipements de communication	2183	1151	1 ordinateur	1 500,00 €
201002	Enfance et périscolaire	2051	1709	Logiciel Abélium	16 000,00 €
201003	Groupe scolaire	2183	1704	2 vidéo projecteurs	4 000,00 €
201004	Bâtiments communaux	21568	1305	Extincteurs	2 400,00 €
201101	Maison de santé	2313	1202	Rénovation de l'accueil du CMS	5 000,00 €
201901	Rénovation école publique	2031	1704	Frais de jury de concours de maîtrise d'œuvre	2 300,00 €
		2031	1704	Diagnostic amiante	3 300,00 €
Montant total de l'autorisation.....					38 400,00 €

Mme THIBAUDEAU considère qu'on n'est plus à un mois près, il n'y a pas d'urgence.

Mme JANVIER et **M. TRICOT** expliquent que suite à la commission de sécurité, la commune a frôlé la fermeture du complexe.

M. BOUHOURS dit qu'il ne faut pas confondre urgence et facilité.

M. le Maire est en désaccord total. Il s'agit de vraies urgences : d'extincteurs, du logiciel Abélium concernant les familles, sur les délais de mise en service, et des BAES au complexe. Le Maire rappelle qu'auparavant certains contrôles n'étaient faits que tous les 3 ans.

M. BOUHOURS n'est pas d'accord.

Vu l'avis favorable de la commission finances-développement économique du 25 janvier 2023,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix POUR, 5 CONTRE (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme RENOARD et Mme THIBAUDEAU) :

- **APPROUVE** cette proposition d'autorisation de dépense n°1.
 ► **PRÉCISE** que ces dépenses valent ouverture de crédits et seront reprises au budget primitif 2023.

MODIFICATIONS TARIFS MUNICIPAUX 2023

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-01-03

Il est proposé au conseil municipal, suite aux délibérations 2022-ASEJ-05-01 du 23 juin 2022 et 2022-FIN-08-19 du 8 décembre 2022, de mettre à jour et d'augmenter de 3% les tarifs des habitants des autres communes que L'Huisserie pour l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, l'espace jeunes, et de supprimer le stand de 5 mètres pour le remplacer par un stand de 6 mètres, au même tarif, ainsi que suit :

Pour les habitants des autres communes que L'Huisserie (à l'exception des familles dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS sur le groupe scolaire public de la commune) :

Tranche	F	G
Quotient familial	0 – 890	≥ 891
Pondération du tarif de base	130 %	140 %

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / TAP / ÉTUDE / MERCREDIS LOISIRS		Tranches de tarifs	
Prestation	Tarif de base	F	G
Accueil périscolaire (par tranche de 30 minutes)	0,70 €	0,90 €	0,97 €
Accueil périscolaire après 19 h 00 (par tranche de 30 minutes)	20,81 €	27,04 €	29,12 €
Etude surveillée (forfait)	2,09 €	2,71 €	2,92 €
Mercredi loisirs (forfait jour)	3,57 €	4,64 €	5,01 €

ACCUEIL DE LOISIRS		Tranches de tarifs	
Prestation	Tarif de base	F	G
Journée ALSH (forfait jour)	7,45 €	9,67 €	10,42 €
Journée ALSH avec repas (forfait jour)	11,03 €	14,33 €	15,43 €
Demi-journée ALSH sans repas	3,73 €	4,84 €	5,87 €
Journée de camps (forfait jour)	25,77 €	33,49 €	36,07 €
Nuitée	3,57 €	4,64 €	5,01 €
Convention ALSH Laval (forfait jour)	16,47 €	21,41 €	23,06 €

ESPACE JEUNES		Tranches de tarifs	
Prestation	Tarif de base	F	G
Abonnement annuel	11,21 €	14,56 €	15,68 €
Transport (réseau TUL ou minibus)	1,22 €	1,58 €	1,69 €
Repas à l'espace jeunes	2,11 €	2,75 €	2,95 €
Demi-journée de stage	3,72 €	4,83 €	5,20 €
Journée de camps (forfait jour)	25,77 €	33,49 €	36,07 €

Il est proposé, pour le marché de Noël et le marché d'été, de supprimer le « stand de 5 mètres », pour le remplacer par un stand de 6 mètres, au même tarif, ainsi que suit :

Marché de Noël / marché d'été

Stand de 3 mètres (l'unité)

11,00 €

Stand de 6 mètres (l'unité)

13,00 €

Stand de 7 mètres (l'unité)	16,00 €
Emplacement de 3 mètres sous barnum (l'unité)	22,00 €
Associations ou exposants dont le siège social est à L'Huisserie	Gratuit

M. MOREL explique c'est plus facile de passer de 3 à 6 mètres.
M. HAMON veut connaître l'impact pour les tarifs hors commune.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 janvier 2023,
 Considérant que les deux délibérations ci-dessus citées demeurent applicables pour leurs autres tarifs et dispositions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme RENOUARD et Mme THIBAudeau) :

- ▶ **APPROUVE** ces propositions.
- ▶ **FIXE** à compter du 1^{er} février 2023 les tarifs des services périscolaires et extrascolaires comme indiqué préalablement.
- ▶ **PRÉCISE** que ces recettes seront imputées au chapitre 70 du budget principal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL COMMUNAL

DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE EMPLOYEUR AU SEIN DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2023-AGPC-01-01

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein du comité social territorial (CST);

Considérant que cette désignation intervient après avis des membres du conseil municipal;

Considérant qu'afin de prendre en considération la création de cette nouvelle instance et de procéder, par arrêté du Maire, à la désignation des représentants du collège employeur, il est proposé d'adopter la composition suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Pierre THIOT	René VAUCORET
Olivier TRICOT	Maryvonne OGER
Chantal PLACÉ	Noëlle DELAHAIE

Vu le code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment son article 6;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 relatif aux résultats de l'élection des représentants du personnel au comité social territorial;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à la proposition de désignation des représentants du collège employeur du comité social territorial.

CULTURE

TREMPLEIN MUSICAL 2023 : DÉTERMINATION DES PRIX ATTRIBUÉS AUX PARTICIPANTS

RAPPORTEUR : MARIE-ANGE MARGUERITE

Délibération 2023-CULT-01-01

La commune de L'Huisserie organise pour la 4^e année, après 2018, 2019 et 2022, un tremplin musical baptisé « La courte échelle » dont les objectifs sont les suivants :

- développer une offre culturelle sur la commune ;
- valoriser les musiques actuelles ;
- favoriser et valoriser les pratiques musicales des musiciens amateurs et des groupes émergents.

Il est proposé d'attribuer les prix suivants étant précisé que les prix seront attribués par un jury de manière analogue à ce qui a été pratiqué lors de l'édition 2022 :

1^{er} prix	400 €
2^e prix	300 €
3^e prix	200 €

Mme THIBAUDEAU souhaite connaître le nombre d'inscrits.

Mme MARGUERITE précise qu'il y en a 2, et qu'un 3^e est à venir. Une prorogation de 10 jours a été mise en place pour s'inscrire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** cette proposition.
- ▶ **CHARGE** le maire ou un adjoint de l'exécution de la présente délibération.
- ▶ **PRÉCISE** que le paiement sera réalisé par chèque au moyen de la régie d'avance constituée à cet effet et que cette dépense sera imputée au compte 6715 (service 1506) du budget principal 2023.

Ordre du jour épuisé à 22h45.

Questions du groupe « Des projets pour L'Huisserie » :

1 – Mur devant l'îlot des Sources : comment et par qui le choix d'un mur en gabion a-t-il été fait ?

M. BAILLEUX évoque une livraison en septembre 2022. Le bail de la pharmacie s'achève en mars 2023. 4,5 mois de travaux prévus. Meduane a été vue en décembre 2022. Ce qui a été travaillé c'est d'avoir un maçon commun. Mais ça n'a pas été possible. Les murs en gabions étaient la solution évoquée. L'architecte, M. SAUDRAIS, n'a pas pu avoir de maçon ni de pierres. Peut-être est-il un peu haut, mais il faut finir les travaux pour apprécier. Les occupants l'ont compris. Une partie pourra être végétalisée. Il n'y a en réalité pas trop de griefs.

M. le Maire précise que la construction se situe dans un creux. C'est trompeur, tout n'est pas plat. D'ailleurs, le Muret va être caché par les voitures.

M. BAILLEUX rappelle aussi les nécessités liées à la réglementation sur l'accessibilité.

M. BOUHOURS dit qu'il faut démonter ce mur.

2- Dans une tribune du dernier bulletin municipal (BIL) vous avez annoncé qu'«un dépôt de plainte en diffamation a été déposé par le maire le 17 octobre 2022 auprès de la procureure de la République.»

Sans plus de détail. Nous avons pris connaissance de ce dépôt de plainte, en lisant le BIL début décembre.

S'agit-il d'une plainte contre X ? En sommes-nous la cible ? Nous avons bien-sûr posé la question en séance publique du conseil municipal le 08 décembre 2022, la réponse a été : « je n'ai rien à vous dire ! ».

Interrogé, le 20 décembre 2022, les services du tribunal judiciaire de Laval, ne nous ont pas répondu à ce jour.

Nous avons appris récemment que cette plainte ne nous était pas destinée, pourquoi avoir refusé de répondre à nos questions lors du dernier conseil municipal ?

Qui va prendre en charge la dépense du dépôt de plainte ?

M. le Maire dit qu'il s'agit d'un secret de polichinelle de s'interroger sur la personne visée par la plainte. L'accusation de falsification est inadmissible et inacceptable. C'est le vrai leader de la minorité locale qui est visé par la plainte, donc pas M. BOUHOURS. Le Maire se charge des avocats sur ses propres deniers, ce n'est pas la commune, pour l'instant, qui assume ces frais. M. le Maire dit que c'est une erreur de la minorité d'être allée vers la presse.

Le maire clôture la réunion du conseil municipal à 23H10

Le secrétaire de séance

Thierry BAILLEUX



Le Maire,

Jean-Pierre THIOT

